



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2021-162

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2021

# Sommaire

## Préfecture des Bouches-du-Rhone / SGC 13 Service du Patrimoine, de

### I Immobilier et de la Logistique

13-2021-06-11-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages)

Page 3

13-2021-06-11-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône (3 pages)

Page 7

13-2021-06-11-00005 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes (5 pages)

Page 11

13-2021-06-11-00006 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages)

Page 17

# Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature  
à **Madame Florence ARNOLDY**  
cheffe du service du budget et des achats  
du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône  
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

La directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, sur le périmètre financier suivant :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSCL013)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)

- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

Sont exclus les actes suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

## **Article 2**

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **Article 3**

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour signer en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance ou Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **Article 4**

L'arrêté numéro 13-2021-03-29-00004 du 29 mars 2021 est abrogé.

## **Article 5**

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône**

*signé*

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00003

Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature  
rôle **responsable d'unité opérationnelle** de programme  
et d'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles  
du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;



Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Considérant le déploiement généralisé de Chorus,

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

### Article 1

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, Monsieur **Pascal D'ANGELO**, Madame **Laure WALAS** et Monsieur **Gilles MORA** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0354-DR13-DP-13
- 0354-DR13-DCTE
- 0354-DR13-DRDD
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0155-CDCT-D013
- 0124-CDRJ-DR13
- 0134-CCRF-DR13

### Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Madame **Annie MATTEI** et Madame **Sadia HADJ** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0723-DR13-DD13

### Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- ministère de l'intérieur,
- ministère de la transition écologique et solidaire,
- ministère de la justice,
- ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- ministère des armées,
- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- ministère des solidarités et de la santé,
- ministère de l'économie, des finances et de la relance,

- ministère de la culture,
- ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- ministère de l'agriculture et de l'alimentation ,
- ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

#### **Article 4**

L'arrêté numéro 13-2021-03-05-003 du 5 mars 2021 est abrogé.

#### **Article 5**

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
la directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône**

*signé*

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00005

Arrêté portant subdélégation  
d'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses imputées sur le budget de l'État  
aux agents du secrétariat général commun  
chargés de la validation dans les applications  
chorus formulaires et chorus déplacements  
temporaires au titre des différents programmes



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun**

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél:  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr  
RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'**ordonnement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
**aux agents du secrétariat général commun**  
**chargés de la validation**  
dans les **applications chorus formulaires**  
et **chorus déplacements temporaires**  
au titre des différents programmes

La directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

### Article 1

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique **chorus formulaires** et concerne les centres financiers et centres de coût suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013, SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGAC-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSCLO13)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ; SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

### Article 2

Sont autorisés à signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans la limite de 2 500 € TTC et imputés sur les programmes 354 "Administration territoriale de l'Etat" et 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur- BOP Pilotage RH", les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Cette procédure dématérialisée (*ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits*) est effectuée sur l'interface informatique **chorus déplacements temporaires**.

### **Article 3**

L'arrêté numéro 13-2021-03-29-00005 du 29 mars 2021 est abrogé.

### **Article 4**

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône**

*signé*

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

**ANNEXE 1****à l'arrêté du 11 juin 2021**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
**aux agents du secrétariat général commun**  
chargés de la validation  
dans l'application **Chorus formulaires**

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
MORA	Gilles
D'ANGELO	Pascal
GUEDJ	Eliane
CAMOSSETTO	Catherine
BENNAIM	Clotilde
WALAS	Laure
RAVELOARISOA	Fy
LAUPRETRE	Deborah
GUEYDON	Dominique
MAHY	Pascal
NOEL	Pascal
SCALERANDI	Jessica
IVARS	Didier
HADJ	Sadia
SICCO	Marc
MATTEI	Annie

**ANNEXE 2****à l'arrêté du 11 juin 2021**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
**aux agents du secrétariat général commun**  
**chargés de la validation**  
Dans l'application  
**chorus déplacements temporaires**

<b>CENTRE FINANCIER</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
0216-CPRH-CDAS	<b>DA SILVA</b>	Manuela
0216-CPRH-CDAS	<b>TRUET CHERVILLE</b>	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	<b>GUILLIOT</b>	Emeline
0354-DR13-DP13	<b>FERRY</b>	Céline
0354-DR13-DP13	<b>RICARD</b>	Bruno
0354-DR13-DP13	<b>GUILLIOT</b>	Emeline
0354-DR13-DP13	<b>TRUET CHERVILLE</b>	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>FILORI</b>	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>MORA</b>	Gilles
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>IVARS</b>	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>ARNOLDY</b>	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>BENNAIM</b>	Clotilde



Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-06-11-00006

Arrêté portant subdélégation  
d'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
au titre des différents programmes  
exécutés par le centre de services partagés  
régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun**

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
[nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr)

RAA n°

Arrêté portant subdélégation  
**d'ordonnement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
au titre des différents programmes  
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

### Article 1

Subdélégation d'ordonnancement secondaire est donnée **aux responsables et aux agents du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur** mentionnés en **annexe 1** pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en **annexe 2**.

### Article 2

L'arrêté numéro 13-2021-01-26-012 du 26 janvier 2021 est abrogé.

### Article 3

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône**

*signé*

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

## ANNEXE 1

**à l'arrêté du 11 juin 2021**  
portant subdélégation d'**ordonnement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
au titre des différents programmes  
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

### responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Patricia GULBASDIAN

### responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Yasmina BOUTONNET

### chefs de pôles du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, cheffe du pôle subventions-recettes
- Latifa LASRI, cheffe du pôle commande publique

### Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE
- Joëlle LAUBIER
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Christelle CREPLET
- Aboubaker AHMED SALAH

### Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Laurence GIMET
- Oumema ACHIKHOUSSEN
- Pauline TRIBOUT
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Gilbert HAITAIAN
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT

**ANNEXE 2**  
**à l'arrêté du 11 juin 2021**  
portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
Au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus **Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
- Programmes -

<b>Programmes</b>	<b>Intitulés des programmes</b>	<b>Ministères</b>
<b>112</b>	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
<b>119</b>	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
<b>122</b>	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
<b>129</b>	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
<b>137</b>	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
<b>147</b>	Politique de la ville	Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
<b>148</b>	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
<b>161</b>	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
<b>165</b>	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
<b>172</b>	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>174</b>	Energie, climat et après-mines	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
<b>207</b>	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
<b>209</b>	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
362	Ecologie	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
363	Compétitivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie et des Finances
780	Pensions	Ministère de l'Economie et des Finances

A titre exceptionnel :

**Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.**